

Rimouski, le 3 novembre 2008

## MODIFICATION

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune  
Direction des titres miniers  
880, chemin Sainte-Foy, 4<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1S 4X4

N/Réf. : 7610-01-01-0500701

Objet : Exploitation d'une sablière **22 B05 - 004**

Mesdames,  
Messieurs,

La présente modification concerne le certificat d'autorisation délivré le 11 avril 1997 en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LRQ, chapitre Q-2) à l'égard du projet décrit ci-dessous :

Exploitation d'une sablière située sur le lot 21, rang 2, canton d'Awantjish, municipalité de Saint-Moïse, municipalité régionale de comté de La Matapédia.

L'aire d'exploitation sera de 100 000 mètres carrés.

À la suite de votre demande datée du 7 octobre 2008 et reçue dûment complétée le 14 octobre 2008, j'autorise, en vertu de l'article 122.2 de ladite loi, les modifications suivantes :

L'aire d'exploitation s'établit à 80 000 mètres carrés au lieu de 100 000 mètres carrés.

Le document suivant fait partie intégrante de la présente modification :

- Lettre adressée au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, signée et datée du 7 octobre 2008 par Claude Langevin, ing., 2 pages et annexes.

## MODIFICATION

- 2 -

N/Réf. : 7610-01-01-0500701

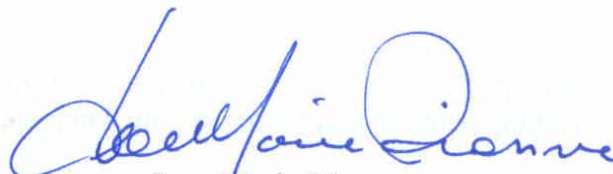
Le 3 novembre 2008

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

La modification devra être réalisée conformément à ces documents.

En outre, ladite modification ne vous dispense pas d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour la ministre,



JMD/AL/dl

Jean-Marie Dionne  
Directeur régional de l'analyse et de  
l'expertise du Bas-Saint-Laurent  
et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

7610-01-01-0500701